

ASSEMBLEE GENERALE LES GENERALISTES-CSMF

1^{er} FEVRIER 2020

RAPPORT MORAL

2019 aura été, pour les médecins généralistes, l'année annoncée, celle de la mise à disposition d'outils pour permettre aux médecins généralistes de s'engager sur la voie de la réorganisation de l'offre de soins afin de mieux répondre aux demandes de soins de la population : télémedecine, assistants médicaux, CPTS, plateforme territoriale d'appui, infirmier de pratiques avancées, ...

Cette réorganisation est placée sous l'étendard de l'exercice coordonné. Il ne s'agit pas là d'une nouvelle mode à laquelle il faudrait adhérer sous peine de passer pour un « has been » ou d'une lubie de quelques technocrates de l'Avenue Duquesne. Il s'agit d'une nécessité imposée par nos patients et tout particulièrement nos patients âgés et polyopathologiques dont la prise en charge nécessite une coordination entre les professionnels de santé des soins primaires et du deuxième recours, mais aussi des professionnels des secteurs social et médicosocial. Cette coordination, si elle a toujours plus ou moins existé, doit aujourd'hui être protocolisée et traçable afin d'être plus efficace et plus efficiente. C'est cette protocolisation qui permettra au médecin traitant de rester le chef d'orchestre du parcours de santé des patients et cela malgré les transferts de tâches rendus inévitables du fait de notre démographie médicale très déficitaire et qui va encore s'aggraver dans les 5 à 10 ans à venir.

La situation actuelle, avec 12% de la population sans médecin traitant, est devenue inacceptable pour la population et pour les élus. Elle doit le devenir pour nous aussi si ce n'est pas encore le cas. L'accès à un médecin généraliste est devenu un enjeu majeur de la politique de santé de ce gouvernement.

A moins de vouloir abandonner une partie de nos missions, et donc notre rôle de chef d'orchestre, nous devons apporter rapidement des réponses à cet enjeu sans dégrader nos conditions d'exercice et, si possible, en les améliorant.

Sur le chemin de cette réorganisation professionnelle, il ne doit pas y avoir de modèle unique. Si le modèle de base est l'équipe de soins primaires (ESP) qui ne nécessite pas de forme juridique, d'autres modèles plus aboutis se multiplient : MSP, CPTS. Chaque modèle ne doit pas être prioritairement déterminé par les nouveaux modes de rémunération qui voient le jour au travers des différents accords conventionnels interprofessionnels (ACI MSP, ACI CPTS), mais doit répondre à des besoins de prise en charge de patientèles ou de population d'un territoire.

Ce sont ces réorganisations qui permettront aux professionnels de santé libéraux, face aux GHT et aux futurs dispositifs d'appui à la coordination (DAC), de rester les maîtres d'œuvre des parcours de santé ambulatoires des français.

2020 devrait ouvrir de nouveaux horizons à ceux qui veulent faire évoluer leurs entreprises médicales libérales en leur permettant de salarier des professionnels de santé, y compris des médecins, et des assistants médicaux.

2019 aura aussi été, et cela n'était pas prévu, l'année d'un schisme au sein de la CSMF.

Trois leaders de la CSMF ont décidé de fonder un nouveau syndicat, Avenir Spé, en dehors de la CSMF.

Les fondations d'Avenir Spé reposent sur une opposition aux médecins généralistes et le reproche fait aux syndicats poly-catégoriels qu'ils ne sauraient défendre que les généralistes. L'objectif à terme, affirmé à plusieurs reprises, étant de siphonner les trois syndicats poly-catégoriels que sont la CSMF, le SML et la FMF, et de les faire disparaître.

Au-delà du fait que tous les médecins généralistes s'interrogent sur toutes les avancées dont ils auraient bénéficié ces dernières années, n'est-ce pas faire preuve de simplisme que de laisser croire que la médecine libérale se compose de deux groupes qu'Avenir Spé veut opposer : les médecins généralistes d'un côté et les autres spécialités de l'autre. En fait, la composition de la médecine libérale, qui traverse une véritable crise, est beaucoup plus diverse et complexe, avec, à minima, des spécialités cliniques, des spécialités médico-techniques et des spécialités en établissement de soins.

Au contraire, les syndicats poly-catégoriels, la CSMF en tête, ont demandé et obtenu ces dernières années que toutes les avancées organisationnelles bénéficient à l'ensemble des médecins libéraux : télémedecine, assistants médicaux et CPTS alors que l'assurance maladie voulait en réserver certaines aux seuls médecins généralistes.

Qu'y a-t-il de novateur à fustiger les syndicats poly-catégoriels pour, au bout du compte, en créer un autre, mais qui ne défendrait que quelques spécialités ?

La CSMF a toujours été et est par nature un syndicat poly-catégoriel : ce n'est ni le syndicat des médecins généralistes ni celui des médecins spécialistes, c'est à la fois celui des généralistes et des spécialistes parce que c'est le syndicat de tous les médecins. C'est pour cette raison que les membres du Comité Directeur des Généralistes-CSMF ont voté à l'unanimité leur attachement à la CSMF lors de notre dernier Comité Directeur.

Les Généralistes-CSMF sont heureux de pouvoir, demain, travailler avec les médecins qui vont se retrouver au sein des Spécialistes-CSMF, syndicat qui est créé aujourd'hui, car leurs préoccupations ne sont pas de défendre des concepts surannés et dépassés amenant à remettre en cause, entre autres, l'existence du médecin traitant, les notions de soins primaires, de premier recours et les CPTS.

Les Spécialistes-CSMF, comme Les Généralistes-CSMF, ont comme priorité de travailler sur l'exercice coordonné entre le médecin traitant et les autres médecins spécialistes, sans condescendance, en reconnaissant à chacun ses compétences et ses spécificités. Cet exercice coordonné est capital et sera une vraie plus-value car il permettra à nos patients de bénéficier de parcours de santé efficaces et efficaces.

Au-delà de cette priorité, Les Généralistes-CSMF doivent être une force de propositions pour faire évoluer la convention médicale au travers d'avenants permettant de valoriser l'expertise du médecin traitant et toutes les missions qu'il remplit car, aujourd'hui, cette non prise en compte rend l'exercice salarié du spécialiste en médecine générale plus attractive que l'exercice libéral. La Maison de l'Innovation nous tend les bras et nous allons nous y investir car l'innovation concerne aussi notre spécialité médicale.

Enfin, l'année 2020 sera l'année où nous allons réécrire notre projet politique à partir de toutes les remontées que nous aurons des médecins généralistes de terrain grâce à nos représentants départementaux qui sont les porte-drapeaux des médecins généralistes chef d'orchestre des parcours de santé.

Ce nouveau projet politique sera notre programme pour les prochaines élections aux URPS en 2021.

Tout ce travail n'est possible que par l'engagement de chacun d'entre vous et par le travail important de notre bureau. Ainsi Les Généralistes-CSMF, grâce à notre communication, est visible aux yeux de l'ensemble des médecins généralistes français, et pas seulement d'eux. Nous participons activement aux groupes de travail sur les évolutions de la convention médicale et sur les réorganisations professionnelles, à la formation médicale continue au sein d'Evolutis DPC, à la Fédération des Soins Primaires et au Collège de Médecine Générale. Saluons aussi l'éclatant dynamisme du Syndicat des Médecins Coordonnateurs, Ehpad et autres structures, Généralistes ou Gériatres (SMCG-CSMF) sous la houlette de Pierre-Marie. Merci Béatrice d'avoir accepté le poste de secrétaire général du Collège de Médecine Générale (CMG). Merci enfin à toi, Laurence, car sans toi Les Généralistes-CSMF n'aurait pas la réactivité et le rayonnement qu'il a aujourd'hui.

Nous devons, en 2021, redevenir le premier syndicat de médecins généralistes français.

Dr Luc DUQUESNEL
Président